CHARTE HÉBERGEMENT : L'ÉTUDIANT(E)

La charte du logement repose sur des principes de tolérance réciproque et de respect de l'autre.
Elle permet à l'étudiant(e) hébergé(e) une vraie immersion familiale et offre à la famille accueillante une relation enrichissante et un accueil pleinement réussi.
Elle constitue pour vous un code de bonne conduite.
Merci de prendre connaissance de cette charte, la signer
et la retourner à l'Alliance Française par mail.

1. AVANT SON ARRIVÉE

A la réception de la confirmation de logement envoyée par mail par l'Alliance Française, avant son arrivée à Toulouse, **l'étudiant(e) doit :**

- Confirmer par mail :

1. Son acceptation de l'hébergement à son hôte (mettre en copie l'Alliance Française)

2. Le jour et l'heure de son arrivée à Toulouse (avec le numéro du vol ou du train).

Si l'étudiant(e) n'a pas envoyé sa confirmation une semaine avant son arrivée, la réservation de son logement ne sera pas garantie**.**

- Retourner par mail avant son arrivée :

1. Cette charte signée
2. La preuve d'un contrat d'assurance de responsabilité civile ou équivalent (si l'étudiant(e) n'en a pas, voir paragraphe 6)

Les hôtes accueillent les étudiants à la maison et si besoin, vont les chercher à la gare ou à l'aéroport.

2. ENGAGEMENTS

L'étudiant(e) respecte le rythme de vie, les usages, les habitudes, l'intimité de l'hôte.

Il (elle) **s'adapte aux horaires, pratiques et habitudes de son hôte**, il(elle) demande la permission à son hôte d'inviter un(e) ami(e) à lui rendre visite sans autorisation de passer la nuit. Sauf accord contraire, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à fumer dans la maison.

Le séjour chez un hôte doit correspondre aux dates des sessions de cours où l'étudiant(e) est inscrit(e).

Compte tenu des tarifs et de la philosophie de l'hébergement (quelle que soit la formule), l'étudiant(e) ne doit pas s'attendre à des prestations de service égales à celles d'un hôtel.

L'étudiant s'engage à ne pas *"surconsommer"* ou gaspiller l'eau et l'énergie.
Penser à tout éteindre et baisser le chauffage chaque fois que vous quittez la maison.

L'hôte est en droit de reprocher à l'étudiant tout manquement ou négligence.

3. REPAS

Quelle que soit la formule choisie (chambre seule / chambre avec petit-déjeuner / demi-pension) : aucune nourriture n'est stockée dans la chambre **sauf** s'il y a un petit réfrigérateur et un four à micro-ondes.

L'étudiant(e) utilise un espace dans le réfrigérateur et a accès à un rangement dans la cuisine pour ses achats personnels.

L'étudiant(e) laisse la cuisine propre après **chaque utilisation** (laver, essuyer et ranger la vaisselle, nettoyer la table, l'évier, la plaque de cuisson, etc.).

Pour les options "chambre et petit-déjeuner'' ou "chambre et demi-pension", une indemnité financière sera demandée à l'étudiant(e) si le régime alimentaire est contraignant.

Si l'hébergement est un studio avec kitchenette (sans formule demi-pension), une participation forfaitaire de 30€/2 semaines et 50 €/4 semaines s'applique d'office.

Il existe 3 formules au choix dans le respect des horaires indiqués par l'hôte :

➢ CHAMBRE SEULE

Petit-déjeuner avec autorisation préalable et horaires définis	**L'étudiant(e) peut préparer et prendre [ponctuellement] son petit-déjeuner dans la cuisine,** sans frais supplémentaires, si l'hôte l'y autorise et dans le respect des horaires indiqués. Ne pas occuper trop longtemps la cuisine.
Déjeuner	Ce repas est à la charge de l'étudiant(e) et doit **être pris à l'extérieur.**
Dîner avec autorisation préalable et horaires définis	L'étudiant(e) **peut préparer et prendre [ponctuellement] son dîner à la cuisine** sans frais supplémentaires.
[Avec l'autorisation de l'hôte], l'étudiant(e) peut **utiliser la cuisine tous les jours** (tout en respectant les modalités d'accès et d'occupation définies par la famille française). Dans ce cas, **participation forfaitaire obligatoire de 30 €/2 semaines et 50 €/4 semaines, à régler directement à l'hôte.**	

➢ CHAMBRE ET PETIT-DÉJEUNER

Attention, le réfrigérateur n'est pas en libre-service sauf avec autorisation de l'hôte et il faut respecter les consignes d'hygiène de l'hôte.

L'hôte n'est pas obligé(e) de prendre le petit déjeuner avec l'étudiant(e).

Petit-déjeuner **"à la française"**	L'étudiant(e) a à sa disposition une boisson chaude (thé/café/lait), céréales/pain, beurre et confiture/miel (éventuellement un fruit ou un yaourt). Si l'étudiant(e) désire manger autre chose, il (elle) l'achètera. L'étudiant(e) n'est pas obligé(e) de prendre le petit-déjeuner avec l'hôte et **doit laisser la cuisine propre après utilisation (laver, essuyer et ranger la vaisselle du petit-déjeuner, ranger les denrées alimentaires)**.
Déjeuner	Ce repas est à la charge de l'étudiant(e) et doit **être pris à l'extérieur.**
Dîner avec autorisation préalable et horaires définis	L'étudiant(e) **peut préparer et prendre [ponctuellement] son dîner à la cuisine** sans frais supplémentaires.
[Avec l'autorisation de l'hôte], l'étudiant(e) peut **utiliser la cuisine tous les jours** (tout en respectant les modalités d'accès et d'occupation définies par la famille française). Dans ce cas, **participation forfaitaire obligatoire de 30 €/2 semaines et 50 €/4 semaines, à régler directement à l'hôte.**	

➢ CHAMBRE ET DEMI-PENSION

Attention, le réfrigérateur n'est pas en libre-service sauf avec autorisation de l'hôte et il faut respecter les consignes d'hygiène de l'hôte.

L'hôte n'est pas obligé de prendre le petit déjeuner avec l'étudiant(e).

Petit-déjeuner **"à la française"**	L'étudiant(e) a à sa disposition une boisson chaude (thé/café/lait), céréales/pain, beurre et confiture/miel (éventuellement un fruit ou un yaourt), viennoiseries le week-end. Si l'étudiant(e) désire manger autre chose, il (elle) l'achètera. L'étudiant(e) n'est pas obligé(e) de prendre le petit-déjeuner avec l'hôte et **doit laisser la cuisine propre après utilisation (laver, essuyer et ranger la vaisselle du petit-déjeuner, ranger les denrées alimentaires)**.
Déjeuner	Ce repas est à la charge de l'étudiant(e) et doit **être pris à l'extérieur.**
Dîner avec horaires définis par l'hôte	L'étudiant(e) doit respecter les horaires et habitudes de repas indiqués par l'hôte ou prévenir de son retard ou absence. Si l'hôte ne peut pas être présent certains soirs, il (elle) doit préparer à l'avance un repas pour l'étudiant(e).

4. UTILISATION DU LOGEMENT

Entretien des locaux :

L'étudiant(e) prend soin de ranger sa chambre et de ne pas encombrer les pièces communes. Il (elle) aère sa chambre quotidiennement.

L'hôte doit assurer l'entretien régulier de la chambre et des sanitaires (nettoyage du sol et des surfaces…) mais l'étudiant(e) laisse la salle de bains et les WC propres après chaque utilisation. Il lui faut, par exemple, retirer ses cheveux dans la baignoire ou le bac à douche et le lavabo.
L'étudiant(e) est informé(e) du jour de nettoyage hebdomadaire.

Aucun produit d'hygiène n'est fourni par l'hôte (savon, shampoing, gel douche, dentifrice etc.), toutefois, l'hôte met des produits d'entretien à la disposition de l'étudiant(e), un sèche-cheveux et un savon pour les mains.

A chaque utilisation de la cuisine, l'étudiant(e) lave la vaisselle, l'essuie et la range, il nettoie l'évier, la table et le plan de travail.

Lingerie :

L'hôte décide des modalités d'utilisation du lave-linge (qui n'est pas en libre-service) et fournit la lessive.
Hebdomadairement, le linge est déposé dans un panier à linge sale prévu à cet effet (linge personnel, serviette) et tous les 15 jours pour le linge de lit, juste avant le lavage.

Toutes les formules incluent le blanchissage du linge :
- linge personnel / 1 fois par semaine (= 1 machine)
- serviette de toilette / 1 fois par semaine
- linge de lit / 1 fois par quinzaine

Si l'étudiant(e) désire plus de lavages, il doit s'entendre avec l'hôte.

L'étudiant(e) fait son lit avec le linge de lit propre lorsque la durée du séjour est supérieure à 14 nuitées.

Divers :

L'étudiant(e) peut avoir accès aux moyens de communication disponibles (télévision, Internet et WIFI…) après en avoir défini les modalités d'usage avec l'hôte.
L'étudiant(e) veille à ne pas écouter de musique ou de film trop fort et privilégiera l'usage d'un casque audio ou d'écouteurs (à toute heure).
L'étudiant(e) veille à ne pas parler trop fort au téléphone, de préférence pas d'appel après 22 heures ou avec discrétion.

Clés :

Un jeu de clés complet est prêté à l'étudiant(e) à son arrivée. La perte des clés peut occasionner le remplacement de la serrure et des frais de déplacement d'artisan (peut-être au tarif nuit). L'étudiant(e) est considéré(e) comme responsable financièrement pour le remplacement des clés et des serrures (attention car cela peut coûter jusqu'à 1 300 € pour une porte). Le jeu de clés reçu à l'arrivée doit être rendu à l'hôte

au départ de l'étudiant(e).

Ne pas laisser la clé sur la porte d'entrée et toujours fermer la maison ou l'appartement à clé en sortant.

ATTENTION À NOTRE PLANÈTE
L'étudiant(e) ne consomme pas d'énergie inutilement.

Électricité : en quittant une pièce ou sa chambre, l'étudiant(e) éteint **la lumière** et **baisse le chauffage, CHAQUE JOUR**.
Eau : l'étudiant(e) **ne laisse pas couler l'eau inutilement**.

5. RÈGLEMENT DES FRAIS

L'étudiant(e) verse d'abord un acompte de frais d'ouverture de dossier d'un montant de 50 € pour la recherche d'un hébergement par l'Alliance Française (somme non remboursable).

Ensuite, l'étudiant(e) paie les frais d'hébergement : soit directement à son hôte à son arrivée, soit à l'Alliance Française de Toulouse au moment de son inscription.

Les frais d'hébergement doivent toujours être réglés à l'avance.

6. ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE »

Chaque étudiant(e) doit fournir **une attestation d'assurance "responsabilité civile" ou équivalent en début de séjour.**

Si l'étudiant(e) n'en dispose pas dans son pays d'origine, il (elle) peut contacter un cabinet d'assurance partenaire de l'Alliance Française de Toulouse (nous contacter).
L'assurance responsabilité civile est différente d'une assurance médicale : elle permet de couvrir tous les dommages que l'étudiant(e) pourrait causer pendant le séjour dans la maison (dégâts, casse, perte des clés etc.).

7. CHANGEMENT D'HÔTE OU DÉPART ANTICIPÉ DE L'ETUDIANT(E)

Si l'étudiant(e) a un désaccord avec son hôte, il (elle) doit rapidement en parler avec lui/elle et les personnes du service logement de l'Alliance Française de Toulouse.

Les malaises ou les différends sont souvent dus à des malentendus, c'est pourquoi il faut dialoguer avec son hôte pour trouver une solution à l'amiable.

Cependant, à titre tout à fait exceptionnel et si le service logement estime que la demande est justifiée, l'étudiant(e) aura la possibilité de changer d'hôte sans surcoût. Un autre logement lui sera proposé **dans la limite des places disponibles.**

En cas de départ anticipé de l'étudiant(e) pour raison personnelle, aucune somme ne lui sera remboursée (sauf cas de force majeure, dûment prouvé).

8. DÉPART

Le jour du départ, l'étudiant(e) laisse sa chambre propre avant de la quitter, ne pas oublier de :

- ranger l'espace chambre

- veiller à laisser propres les espaces douche et WC

Cette charte doit être renvoyée par mail datée et signée au service logement de l'Alliance Française de Toulouse avant votre arrivée.

Date et signature de l'étudiant(e) :

INFOS CULTURELLES

Étudiants et familles peuvent s'informer des animations et activités culturelles proposées par l'Alliance Française.
Pour consulter et télécharger le programme mensuel des activités,
visitez notre site Internet à la *rubrique Animation*.

Aussi, **n'hésitez pas à contacter Astrid** en charge de l'animation et de la vie culturelle

à l'Alliance Française de Toulouse **:**

animation@alliance-toulouse.org

Partagez vos photos sur Facebook avec @afdetoulouse https://www.facebook.com/AFdeToulouse/
Partagez vos photos sur Instagram avec #aftoulouse https://www.instagram.com/aftoulouse/